

AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Réussir l'accessibilité structurelle
de vos sites de baignade



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed



Les familles de handicap

La notion de handicap, définie par la loi du 11 février 2005, correspond à une limitation d'activité ou une restriction de participation à la vie en société, liée à une altération durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions ou à un trouble de santé invalidant. On distingue cinq grandes familles de handicap : les handicaps moteurs, sensoriels (visuel, auditif), mentaux, psychiques, et cognitifs (dont certains troubles « Dys » ou troubles du spectre de l'autisme). Plusieurs handicaps peuvent se cumuler chez une même personne.

Le terme PMR (personne à mobilité réduite) est plus large. Il désigne toute personne ayant des difficultés pour se déplacer, de manière temporaire ou permanente : personnes en situation de handicap moteur, personnes âgées, personnes blessées, femmes enceintes ou encore personnes accompagnées d'une poussette.

Liste des aménagements

Les coûts indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les fournisseurs, les caractéristiques techniques des équipements et les conditions d'aménagement d'un site.

- **Stationnement et cheminements**
Création de places PMR et jonction goudronnée/stabilisée jusqu'au site (de 600 € à 800 € H.T. si parking existant ; de 8 000 € à 12 000 € H.T. pour la création de deux places et d'environ 20 mètres de cheminement stabilisé).
- **Accès à l'eau**
Installation de tapis ou passerelles en bois ou en polyester (de 75 € à 130 € H.T. par mètre linéaire selon la matière).
- **Blocs sanitaires**
WC et douches adaptés aux personnes à mobilité réduite (de 6 000 € à 15 000 € H.T.).
- **Signalétique et guidage**
Bornes sonores pour les personnes malvoyantes (de 600 € à 1 000 € H.T.) et panneaux directionnels (1 000 € H.T.).



Chemin de plage en bois permettant l'accès à la plage de Pors Carn, Penmarc'h



1- Panneaux de signalisation en agglomération, « Pavillon bleu », plage de Bellangenêt, Clohars-Carnoët.

2- Table de pique-nique et banc en bois, plage de Pors Carn, Penmarc'h.

3- Stationnement PMR à la plage de Pors Carn, Penmarc'h.

4- Tapis de roulement en polyester, plage de Bellangenêt, Clohars-Carnoët.

5- Détail du bloc sanitaire (WC, douche), plage de Bellangenêt, Clohars-Carnoët.

6- Toilettes et tiralo, plage de Gwendrez, Plouhinec.

Facteurs de réussite pour l'accessibilité des plages

L'accessibilité d'une plage repose sur une chaîne d'accès continue et cohérente entre l'arrivée sur site et le bord de l'eau.

• Stationnement à proximité

Prévoir des places PMR proches de l'accès à la plage ou, lorsque cela est possible, permettre l'utilisation de places situées à proximité immédiate (ex. ports).

• Continuité des cheminements

Garantir un parcours sans obstacle du parking jusqu'à la plage (chemin stabilisé, tapis, passerelles). Un aménagement isolé perd son utilité si la chaîne d'accès est interrompue (sable mou, cailloux, marches...).

• Rampes adaptées

Installer des rampes accessibles avec une pente adaptée (idéalement inférieure à 5 %) permettant une utilisation en autonomie.

• Signalétique claire

Informez dès l'entrée de la commune et sur le site pour orienter facilement vers la plage accessible.

• Entretien des aménagements

Vérifier régulièrement l'état des installations et retirer le sable pouvant recouvrir tapis ou passerelles après les marées ou les épisodes venteux.

• Aménagements utiles à tous

Privilégier des équipements profitant également aux personnes âgées, aux familles avec poussettes ou aux personnes temporairement à mobilité réduite.



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Direction personnes âgées personnes handicapées
32, Boulevard Duplex - CS29029 - 29 196 Quimper Cedex
Tél : 02 98 76 20 20 - Courriel : DPAPH@finistere.fr

Plus d'infos sur
www.finistere.fr/accessibilite-plages